

L'ajournement

emballer beaucoup trop le marché en se lançant dans ce secteur. Cela ne résoudrait pas le problème à Toronto. Si le financement est trop facile, le marché pourrait s'emballer encore davantage.

Le gouvernement apporte son aide dans le domaine des logements sociaux dans des endroits comme Toronto, Vancouver, Winnipeg et Montréal. Certaines personnes peuvent décider de leur propre chef de quitter le centre-ville de Toronto pour les banlieues et être disposées à payer davantage pour se loger, mais c'est une autre affaire s'il s'agit de personnes qui sont désavantagées d'une façon ou d'une autre et sont victimes de la situation sur le marché immobilier à Toronto.

Par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le gouvernement a participé à l'élaboration de programmes de logements sociaux dans le cadre desquels les particuliers bénéficient de subventions. Comme l'expression n'est pas très heureuse, certains préfèrent parler de logements à prix abordables. Peut-être ces logements le sont-ils pour les personnes qui les louent et qui paient un loyer équivalent à 25 ou 35 p. 100 de leur revenu, mais je dirai au député qu'ils coûtent très cher aux contribuables. A l'époque où le taux d'intérêt applicable aux prêts hypothécaires était de 18 p. 100, il en

coûtait aux contribuables quelque 500 000 \$ pour un appartement dans un logement social pendant toute la durée de l'hypothèque.

C'est un problème difficile à régler et on n'y parviendra pas simplement en investissant encore plus d'argent dans cette région de Toronto. A mon avis, nous devons nous assurer que le nombre des logements offerts est suffisamment grand. Si nous avons foi au jeu de l'offre et de la demande, nous devons faire en sorte que l'offre soit suffisamment grande pour faire baisser les prix. Les économiquement faibles doivent pouvoir avoir accès à des logements de qualité, et nous devons surveiller les entrepreneurs et les lotisseurs pour qu'ils n'exploitent pas le public et ne réalisent pas dans ce domaine des bénéfices excessifs.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)
